

Communiqué de presse

Paris, le 20 octobre 2003

Les pouvoirs publics approuvent COREPILE, la plus importante filière de collecte et de recyclage des piles en France

La société COREPILE annonce l'approbation de sa Convention d'éco-organisme pour la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs par les pouvoirs publics.

COREPILE, seule filière dédiée aux enjeux des piles et accumulateurs

Créée par les fabricants membres du SPAP, qui représentent plus de 90 % de la production de piles en France, COREPILE s'appuie sur une équipe compétente bénéficiant de près de 4 ans d'expérience sur le terrain. Elle met en œuvre l'expertise d'une filière entièrement dédiée aux enjeux de collecte et de recyclage spécifiques aux piles et accumulateurs.

À travers cette démarche, les fabricants, qui font évoluer en permanence la technologie de leurs produits pour une pile plus respectueuse de l'environnement, réaffirment leur préoccupation environnementale.

Pour assurer transparence et maîtrise des coûts, COREPILE s'est fixé comme objectifs :

- ◆ une mise en concurrence annuelle des prestataires de la collecte et du recyclage,
- ◆ une démarche de certification ISO 14001,
- ◆ une traçabilité rigoureuse via un système informatique dédié,
- ◆ un audit technique et financier régulier de ses prestataires recycleurs,
- ◆ une tarification modulée par types de piles ou d'accumulateurs et calculée pour refléter les coûts réels de la filière.

Objectif : une collecte multipliée par deux en trois ans

Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le Ministère délégué à l'Industrie, le Secrétariat d'Etat aux PME-PMI et la DGCCRF ont approuvé la convention de COREPILE pour une durée de deux ans.

COREPILE s'engage ainsi sur les objectifs de collecte suivants :

- ◆ 2004 : 4 000 tonnes de piles et accumulateurs collectées,
- ◆ 2006 : 7 800 tonnes collectées.

Avec un volume de collecte qui sera plus que doublé entre 2003 et 2006, ces objectifs font de COREPILE la plus importante filière de collecte et de recyclage des piles et accumulateurs sur le territoire national.

Le premier réseau de collecte et de recyclage des piles et accumulateurs portables : plus de 13 000 points de collecte

Forte de l'expérience acquise, COREPILE offre un réseau de collecte diversifié. La société est le seul acteur en mesure de répondre efficacement aux besoins des collectivités locales, avec aujourd'hui 2 100 déchetteries enregistrées et 695 en passe de l'être. COREPILE est également présent auprès des enseignes de distribution alimentaire, des circuits spécialisés et des magasins de bricolage, avec 11 000 points de collecte actifs et 5 500 en cours d'enregistrement. En aval, COREPILE assure une valorisation complète des produits collectés, avec 16 sites de regroupement logistique et 4 centres de recyclage autorisés par les pouvoirs publics.

COREPILE reprend 150 tonnes des stocks Zimaval

Dans son souci d'accompagnement des collectivités locales, COREPILE s'est également engagée à traiter une partie des stocks de piles et accumulateurs usagés issus de la mise en liquidation judiciaire de la société Zimaval à Falaise (Calvados).

Bien que Zimaval ait été volontairement écarté par la filière à la suite d'un audit financier, COREPILE assurera donc le recyclage de 150 tonnes de piles et d'accumulateurs en mélange.

Depuis le 1^{er} juillet 2003, COREPILE propose aux acteurs de la distribution et aux collectivités locales une filière exclusivement dédiée à la collecte et au recyclage des piles et accumulateurs. Créée sous l'égide du Syndicat français des fabricants de piles et d'accumulateurs portables (SPAP), dont les adhérents représentent plus de 90 % de la production de piles en France, COREPILE constitue la réponse des metteurs sur le marché à leurs obligations de reprise des piles dans les magasins et auprès des collectivités locales (décret n° 99-374 du 12 mai 1999).

Le SPAP (Syndicat français des fabricants de Piles et Accumulateurs Portables) est un syndicat professionnel affilié à la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication). Il regroupe les six premières entreprises productrices de piles et d'accumulateurs portables en France : Cegasa Europe, Cipa, Duracell (Groupe Gillette France), Energizer France, Panasonic France et Varta-Rayovac France. Espace commun de réflexion pour ses adhérents, le SPAP est également un centre d'expertise sur l'industrie des piles et accumulateurs et un interlocuteur professionnel indispensable qui participe aux discussions nationales et internationales sur les évolutions du secteur.

Contact Presse

i&e Consultants – Karine Gallego – tel : 01 56 03 14 29 – email : kgallego@i-et-e.fr